



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2025/64

Référence SPW-Recours :
10024440/LZA.apa

RECOURS PERMIS UNIQUE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 49 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 4 JUILLET 2002
RELATIF À LA PROCÉDURE ET À DIVERSES MESURES D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 11 MARS
1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit par **Maître NEUROTH Raoul**, auprès du Gouvernement Wallon, contre le refus d'un permis unique délivré par **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué** en date du **20 avril 2026**, à la **S.R.L. JAMES & EMILIE**, rue de la Station 59/1 à 4101 SERAING (JEMEPPE).

Le projet consiste à **créer et exploiter une salle de réception de plus de 150 personnes, régulariser la façade et placer des enseignes.**

Le terrain concerné est situé **Boulevard Pasteur 16 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING, troisième division, section D, n° 301R34.**

Le recours est porté à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consulté du **21 mai 2026** au **5 juin 2026**, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :**

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : **04/330.87.56**

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

SERAING, le 21 mai 2026.

Par le collège communal,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON